

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
18 décembre 2020 à 20h30

Le dix-huit décembre deux mil vingt à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.

<u>Présents</u>	<i>Aurélie BOURGEOIS, Christèle BOLLENGIER, Jean-Luc DELANOE, Bruno DIGUER, Lu GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Valérie LEBRUN, Catherine LEFFRAY, Aurélie LEVEQUE, Maxime MONNIER, Estelle PAPIN, Marie-Paule QUEANT, Pascal SIMONET, Cécile ZUCHETTO</i>
<u>Absents excusés</u>	<i>Jocelin PLANCHE donne procuration à Marina RICHARD Anne-Lise BOSCHER donne procuration à Aurélie LEVEQUE</i>
<u>Absents non excusés</u>	
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Monsieur Bruno CORBIN</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 16 octobre 2020
2. Décisions du Maire
3. Recensement de la population
4. Délibération désherbeur thermique
5. Lotissement Pont Chabeau
6. PLUi
7. Budget 2021 : réflexion sur les projets investissement
8. Droit de préemption urbain
9. Questions diverses

1) Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 16 octobre 2020, qui ne soulève aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

2) Décision du Maire

Décision n°2020_030: Cimetière communal - Columbarium - n°29

Décision n°2020_031: Cimetière communal - Concession nouvelle - n°351.

3) Recensement de la population

Monsieur FRANCO informe l'ensemble du Conseil Municipal que le recensement de la population 2021 est annulé au vue de la situation sanitaire et est reporté en 2022.

4) Délibération désherbeur thermique

Délibération n°2020_073

La délibération n°2020-073 annule et remplace la délibération n°2020-053 pour erreur matérielle.

Bruno CORBIN, adjoint en charge des travaux, expose les modalités d'achat commun de l'outil. Une convention est en cours de rédaction, afin de prévoir et convenir du prêt & aspects techniques de cet achat à plusieurs communes.

COUT :

Le prix total est de 32 779,32€ TTC. L'achat étant de l'investissement : l'Etat rembourse la TVA. La commune d'Etival Lès-le Mans fait partie du plan de relance, et touche donc la FCTVA 1 année seulement après avoir effectué l'achat soit 5 377,12 €.

Le prix HT est de 27 402,20€. Il est convenu que le syndicat du parc de la rivière prenne en charge la somme de 4 000€ donc le reliquat de 23 402,20 € est divisé en 2 parts égales, soit 11 701,10 € pour chacune des communes.

L'entreprise ne pouvant effectuer 3 factures, il a été décidé d'inscrire au budget primitif 2020 de la commune d'Etival Lès-le Mans la totalité de la dépense, puis elle refacturera chaque part aux 2 autres communes.

UTILISATION :

L'appareil sera stocké dans les locaux de Louplande. Sur les 52 semaines de l'année, l'appareil sera pendant 23 semaines paires sur la commune d'Etival Lès-le Mans, et 23 semaines impaires sur la commune de Louplande. Durant les 3 semaines paires et 3 semaines impaires restantes, le désherbeur sera pour le syndicat du parc de la rivière.

D'autre part, la commune d'Etival Lès-le Mans s'engage à mettre à disposition le camion ou un engin de traction ainsi qu'un agent de la commune lors de l'utilisation pour le compte du syndicat du parc.

PANNE ET REPARATIONS :

L'adjoint Etivalois en charge des travaux, et son homologue Louplandais conviennent de la procédure à suivre : Il est expressément convenu que toutes les dépenses liées à ce désherbeur seront réparties entre la commune d'Etival-lès-le-Mans et la commune de Louplande à part égale (50%) : carte grise, assurance, l'entretien courant, les réparations, les pannes...

Toutes ces dépenses seront payées par Louplande et refacturées à la commune d'Etival-lès-le-Mans à hauteur de 50% une fois par an au 30 juin.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la délibération.

5) Lotissement Pont Chabeau

Monsieur FRANCO présente la partie financière du Lotissement Pont Chabeau.

Monsieur le Maire explique que le projet avait démarré sous l'ancien mandat et il reste la deuxième tranche à démarrer sous le nouveau mandat.

Pour la première tranche :

Dépense : 2 156 077.53€

Recette : 1 975 196.78€

Pour la deuxième tranche :

Reste à payer : 823 969.76€ qui correspond aux terrains et lots des marchés.

Reste à percevoir la somme de 917 017€ qui correspond à la vente des terrains de la seconde tranche.

A laquelle il convient de rajouter 336 341€ correspondant à la vente des 6 derniers terrains de la première tranche (vente en cours).

De plus, Monsieur FRANCO informe que les travaux sur la route de Voivres et la route du Creux sont financés par les recettes du lotissement.

Bruno CORBIN signale l'abandon des jardins familiaux dans le lotissement car il n'y a pas de demande. L'orientation de cet espace se dirige vers une aire de jeux pour les enfants.

Marie-Paule QUEANT rapporte la réunion qui s'est déroulée mardi 15 décembre avec le maître d'œuvre Soderef, l'entreprise Durand et l'entreprise SPIE.

L'entreprise Durand pourrait commencer les travaux mi-février, la route du Creux pourrait être terminée en Juillet 2021.

La revalorisation des prix est de 3000€ pour SPIE et dans l'attente pour l'entreprise Durand.

Pascal SIMONET posent plusieurs questions concernant l'aménagement structurel l'accueil des enfants à l'école, où en est le projet de la crèche ainsi que les cheminements doux.

Emmanuel FRANCO répond que l'accueil des enfants est possible car il y a une classe qui est vide en élémentaire et une en maternelle.

Pour les cheminements doux, là aussi Monsieur FRANCO insiste sur le confort pour l'accès du lotissement au bourg d'Etival des usagers cela est bien aménagé et peut se faire à pied par les cheminements doux à l'intérieur du lotissement et des connexions avec les voiries existantes.

Aurélie LEVEQUE répond au projet de crèche, elle informe que le permis de construire a été déposé et validé par l'architecte Conseil du lotissement et que cette crèche pourra accueillir une dizaine d'enfants.

6) PLUi

Monsieur FRANCO le Président de la Communauté de Communes présente le PLUi, cette compétence peut être transférée à la Communauté de Communes s'il n'y a pas opposition du Conseil Municipal. Une délibération devra être prise entre avril et juin pour s'opposer au transfert de compétence.

Emmanuel FRANCO insiste bien sur le fait que le PLUi est un outil intercommunal, de mise en œuvre du projet territorial de la Communauté de Communes. Cela permet d'avoir une plus grande vision sur l'ensemble des communes et d'aller vers l'autre sur différent plan que ce soit l'habitat, le déplacement, les entreprises, le parcours résidentiel...

Aurélie LEVEQUE alerte sur le fait qu'avec le PLUi la commune puisse perdre l'autorité sur différentes problématiques.

Bruno DIGUER membre de la commission indique que lors des réunions à la CDC il y a peu de différences entre les PLU des différentes communes.

7) Budget 2021 : réflexion projet investissement

Monsieur le Maire présente la situation financière de la commune.
Actuellement il y a un excédent de 139 570 € en fonctionnement.
Dépense de fonctionnement : 1 154 139 €
Recette de fonctionnement : 664 861€ + 620 056 € à venir.

En investissement, il y a un déficit de 70 896 €.
Dépense d'investissement : 487 140 €
Recette d'investissement : 416 244 €

La dette de la commune s'élève à 684 184€ en 2020.

Les projets 2021 :

- Lancer la deuxième tranche du lotissement Pont Chabeau et la Route du Creux
- La salle de tennis

Bruno DIGUER présente le projet de la salle à dominante tennis. Ce projet a commencé sous l'ancien mandat. Le Besoin : Plus de disponibilité pour l'association du club de tennis et la proximité des écoles.

Il y a eu une première proposition qui était trop onéreuse. Cela a été revu.

Estimation du coût : 571 000€ HT
Subventions actuellement accordées : 310 712 €
Calendrier : fin du projet estimé à janvier 2022.

8) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 390m², situés 3 Cours Haroun Tazieff, (parcelle ZM 247), demande déposée le 22 octobre 2020.

Le conseil municipal donne un avis négatif quant à l'exercice du droit de préemption sur cette parcelle.

9) Questions diverses

Christèle BOLLENGIER a été interrogée pour la vente des calendriers du club de foot se fasse sur la place un samedi pendant le marché. Accord donné de la commune.

Stéphane LANGLAIS fait partie de la commission environnement à la Communauté de Communes et informe que cette année il y aura une augmentation de 2% de la redevance ordures ménagères et souhaite remercier Monsieur FRANCO le président qui s'est battu pour cela car il y a une augmentation de 8% en 2019-2020.

Bruno CORBIN donne plusieurs informations. L'installation des alarmes aux ateliers se fera le 15 janvier pour un coût de 45€ par mois.

Le projet des Ombrières sur les terrains de pétanque et sur le parking de la salle polyvalente est finalisé et arrivé en mairie. Il sera proposé au prochain conseil.

L'actuel local infirmier pourrait être proposé à une esthéticienne. Celle-ci demande quelques travaux qui pourraient être réalisés en régie.

La compétence voirie de la Communauté de Communes a réalisé son programme 2021 des travaux. Pour Etival, elle interviendra route de Fay, dans le secteur des Beaumeries, des Epiceries et aux Deux Deniers.

La Société Colas interviendra également en début d'année dans l'impasse des quatre chemins, impasse Fouquet, devant la mairie et place du centre social. Un projet de réfection du rond-point devant la pharmacie est également en projet.

Concernant les autres travaux à prévoir, il sera nécessaire de relancer l'appel d'offres pour le changement des menuiseries aux écoles et décider du changement des éclairages publics qui ne peuvent plus être réparés faute de matériel de rechange.

La séance est levée à 23h23.

Emmanuel FRANCO	Bruno CORBIN	Marina RICHARD	Stéphane LANGLAIS
Marie-Paule QUEANT	Bruno DIGUER	Aurore BOURGEOIS	Jean-Luc DELANOE
Catherine LEFFRAY	Luc GESBERT	Aurélie LEVEQUE	Estelle PAPIN
Christèle BOLLENGIER	Maxime MONNIER	Céline ZUCHETTO	Valérie LEBRUN
Pascal SIMONET			